



Protocoles de Sélection des athlètes - compétitions 2008-09

Tous les athlètes participants aux compétitions avec une place réservée pour le Québec, doivent être membre de l'Association Canadienne de Ski Acrobatique et de la Fédération Québécoise de Ski Acrobatique.

1. Circuit de compétitions de niveau Provincial St-Hubert

Nombre de compétitions: 6

Dates: janvier à mars

Disciplines: Bosses simple, bosse en parallèle et Sauts.

Ce circuit sert à développer nos skieurs acrobatiques compétitifs de clubs âgé de 10 ans et plus (Catégorie Relève en montant). Les résultats de ces compétitions sont utilisés comme qualification pour le Championnat Canadien Junior. Les résultats serviront aussi à sélectionner les athlètes pour le camp de détection d'habilités de l'Équipe du Québec – Groupes développement (Voir critères de sélection de l'ÉQC 2008-09).

Sélection: Voir règlements et procédures du circuit provincial : Point 3.1 Quotas

Format des événements de niveau Provinciale:

- 5 catégories: relève (10-11 ans), jeunesse (12-13 ans), juvénile (14-15ans), junior (16-17 ans) et sénior (18 ans et +)
- 3 événements pour la saison 2008- 2009 (voir calendrier FQSA 2008-2009)
- Entraînement officiel le vendredi et compétitions samedi et dimanche
- Se référer aux règlements et procédures en vigueur pour les formats détaillés de chaque discipline

2. Compétitions de la Série Canadienne (Bosses en simple et Bosses en Parallèle)

Nombre de compétitions: 3

Date : 5-6 janvier à Val St-Côme

14-15 mars à COP en Alberta

21-22 mars à Cypress en Colombie-britannique.

Disciplines: Bosses en Simple et en Parallèle

Ce circuit, géré par l'Association Canadienne de Ski Acrobatique, vise à développer les athlètes des équipes provinciales et les élites des clubs au niveau national.

Les membres de l'Équipe du Québec (Groupe Performance et Développement) sont automatiquement sélectionnés.

L'Association Canadienne de ski acrobatique indiquera le quota alloué au Québec. Après avoir soustrait du quota les places occupées par les athlètes de l'Équipe du Québec, la sélection des autres athlètes se fera selon le rang des athlètes (Voir plus bas). La répartition des places entre hommes et femmes se fera au ratio 3 hommes/1 femmes.

Pour saison 2009:

-Série Canadienne de Val St-Côme: La sélection se fait en utilisant la Sélection Performance Provinciale de 2007-08.

-Série Canadienne de COP et Cypress: La sélection se fera selon la Sélection Performance Provinciale 2008-09, après la 2eme tranche du circuit Provinciale (semaine du lundi 2 mars moyenne de 3 résultats).

**Les résultats des Séries Canadiennes de COP en Alberta et Cypress en Colombie-Britannique seront comptabilisés dans la Sélection Performance Provinciale 2008-09.

3. Championnat Canadien Junior

Nombre de compétition: 1

Dates: 7-8 mars, à Silver Star

Disciplines: Bosses simple, Bosses parallèle et Big Air

Ce championnat, géré par l'Association Canadienne de Ski Acrobatique, vise à faire rivaliser l'élite Junior du pays (les athlètes doivent avoir 18 ans ou moins jusqu'en date du 1^{er} juillet 2009).

La répartition des places entre hommes et femmes se fera au ratio 3 hommes/1 femmes.

Pour les Bosses (simple et parallèle)

Seuls les membres de l'Équipe du Québec ayant l'âge requis sont automatiquement sélectionnés.

L'ACSA va définir le nombre de places disponibles pour le Québec. De ce nombre, on soustrait :

- le nombre d'athlètes éligibles de l'Équipe du Québec
- le meilleur athlète Jeunesse Homme et la meilleure athlète Jeunesse Femme selon la Sélection Développement Provinciale 2008-09 après la 2eme tranche du circuit Provinciale (semaine du lundi 2 mars)
- les places restantes vont être distribuées selon la Sélection Développement Provinciale 2008-09 après la dernière tranche du circuit Provinciale (semaine du lundi 2 mars)
- une place pour clause blessure par sexe, qui devra être approuvée par la Fédération Québécoise de Ski Acrobatique
- une note d'un médecin est exigée pour être considérée pour une place clause blessure.
- si les places clause blessure ne sont pas utilisées, ils s'ajoutent aux places déterminées par les résultats.

Pour le Sauts

L'ACSA va définir le nombre de places disponibles pour le Québec. De ce nombre, on soustrait :

- les athlètes de l'Équipe du Québec de Saut
- les places restantes vont être distribuées selon la Sélection Développement Provinciale – Sauts 2008, suite à la dernière compétition provinciale de sauts.

4. Championnat Canadien

Nombre de compétition: 1

Dates: 28-29 mars

Disciplines: Bosses simple, bossés en parallèle, Sauts

Ce championnat détermine le champion et la championne Canadien(ne) de chaque discipline du ski acrobatique. Cette compétition inclut l'élite Canadienne, tous âges confondus.

La sélection pour les Nationaux canadiens se fait selon le système Grand Prix des Nor Am et ensuite des Séries Canadiennes, s'il reste des places.

Donc les membres de l'Équipe du Québec doivent se classer pour y participer.

5. Circuit Nor-Am

Ce circuit est pour l'équipe nationale de Développement et l'Équipe du Québec (Groupe Performance). Les 11 athlètes du Groupe Performance de l'Équipe du Québec recevront leurs places pour les 4 compétitions Nor-Am de la saison 2008-09 selon les spots alloués par l'ACSA. S'il y a des places pour la Nor-Am de Mont-Gabriel, (le Québec (hôte) a la possibilité de les combler par des athlètes ayant le niveau de performance requis selon le classement Sélection Performance Équipe du Québec 2008-2009. Seul(e)s les athlètes des Groupes Développement de l'Équipe du Québec pourront être considérés et uniquement pour cette compétition.)

Plus précisément:

- Nor-Am d'Apex en Colombie Britannique (20-21 décembre (saut)), Noram de Killington au Vermont (10-11 janvier), Noram de A Basin en Colombie-Britannique (14-15 février) et la finale des Nor-Am de COP en Alberta (21-22 février: Seulement les athlètes de l'Équipe du Québec (Groupe Performance) peuvent y participer. Aucune place ne sera disponible pour l'Équipe du Québec (Groupes développement) et/ou pour les clubs.

-Nor-Am de Mont-Gabriel (10-11 janvier) : Les athlètes de l'Équipe du Québec (Groupe Performance) ont tous leur place. Si il reste des « spots », la sélection se fera en utilisant la SPEQ 2008 (en priorisant les athlètes de l'Équipe du Québec - Groupes Développement) en suivant l'ordre suivante pour l'attribution de spot selon les sexes : homme, femme, homme, femme, etc.

Selon le règlement FIS, les athlètes doivent avoir 14 ans pour participer à une Nor Am (**né le ou avant le 31 décembre, 1994**).

****Pour être considéré pour une place clause blessure, l'athlète doit présenter un papier du médecin au directeur technique de la FQSA, confirmant la blessure et que cette blessure empêche l'athlète à compétitionner. Une fois le papier du médecin en main, ça sera aux CA de la FQSA de faire un consensus pour décider si un athlète se qualifie pour un une place « clause blessure ». Tous cas de « clause blessure » doit être présenté au Directeur Technique FQSA 15 jours avant la compétition.**

Geneviève Gingras

Directrice Technique

Fédération Québécoise de Ski Acrobatique